

**DÉLIBÉRATION N° 1.05
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 24 NOVEMBRE 2023
À MONTÉLIMAR – SALLE SAINT MARTIN (7 rue Bernard Cathelin)
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni à Montélimar, salle Saint Martin (7 rue Bernard Cathelin), sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, M. Hervé ANDEOL, Mme Valérie ARNAVON, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, M. Daniel BUONOMO, Mme Régina CAMPELLO, Mme Françoise CAPMAL, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Yves COURBIS, M. Julien DECORTE, M. Allain DORLHIAC, M. Julien DUVOID, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, Mme Marielle FIGUET, Mme Cécile GILLET, M. Jacky GOUTIN, M. Norbert GRAVES, M. Jean-Michel GUALLAR, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, Mme Sandrine MOURIER, Mme Marie-Pierre PIALLAT, M. Dorian PLUMEL, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Anne BELLE (pouvoir à M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Sandra CEYTE (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Jean-Michel GUALLAR), M. Laurent LANFRAY (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir à Mme Sylvie VERCHERE), Mme Catherine MATSAERT (pouvoir à Mme Vanessa VIAU), Mme Emeline MEHUKAJ (pouvoir à M. Cyril MANIN), M. Laurent MILAZZO (pouvoir à M. Christophe ROISSAC), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Eric PHELIPPEAU (pouvoir à Mme Valérie ARNAVON), Mme Maryline ROISSAC (pouvoir à Mme Marielle FIGUET), Mme Demet YEDILI (pouvoir à Mme Fabienne MENOVAR).

EXCUSÉ : M. Karim OUMEDDOUR.

ABSENTE : Mme Josiane DUMAS.

Secrétaire de séance : M. Christophe ROISSAC.

1.05 _ BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

M. Daniel BUONOMO, Vice-président, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le budget primitif 2024 du budget annexe des transports urbains se résume comme suit en inscriptions budgétaires :

Section d'investissement :

- Dépenses	:	90 376.16 €
- Recettes	:	90 376.16 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses	:	5 031 579,00 €
- Recettes	:	5 031 579,00 €
<u>Total</u>	:	5 121 955,16 €

Le Conseil communautaire, à la majorité (3 contre : P. BRUNEL-MAILLET, F. CAPMAL et L. LANFRAY), DÉCIDE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Vu la note explicative de synthèse du budget 2024 ci-annexée,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

D'ADOPTER le budget primitif 2024 du budget annexe des transports urbains qui s'élève en section d'investissement à 90 376.16 € et en section de fonctionnement à 5 031 579.00 € ;

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de L'État dans le département et de sa publication.


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait à la Communauté d'Agglomération le 08 décembre 2023

Julien CORNILLET
Président

Christophe ROISSAC
Secrétaire de séance





BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

SOMMAIRE

I. Le budget général 2024	3
A. <i>L'équilibre du budget</i>	4
B. <i>La section de fonctionnement</i>	4
1. L'évolution des recettes de fonctionnement	4
2. L'évolution des dépenses de fonctionnement	9
3. La répartition de la section de fonctionnement par fonction (unité d'analyse / service)	12
C. <i>La section d'investissement</i>	17
II. Les budgets annexes 2024	19
A. <i>Budget des déchets</i>	19
a) L'équilibre du budget	19
b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre	19
c) La section d'investissement – Vue par chapitre	20
B. <i>Budget annexe des transports urbains</i>	21
a) L'équilibre du budget	21
b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre	22
c) La section d'investissement – Vue par chapitre	22
C. <i>Budget annexe de l'assainissement collectif</i>	23
a) L'équilibre du budget	23
b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre	24
c) La section d'investissement – Vue par chapitre	25
D. <i>Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)</i>	26

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du conseil communautaire du 8 novembre 2023, le budget primitif 2024 concrétise les orientations de l'agglomération.

Cette note explicative a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4). Le budget de l'agglomération est composé du budget général et des budgets annexes (Ordures ménagères, transports urbains, assainissement collectif et non collectif).

Les comparaisons effectuées dans cette note, avec le budget précédent, se font à partir du budget cumulé 2023 (budget primitif + décisions modificatives + virements internes + restes à réaliser n-1).

I. Le budget général 2024

Après une année 2023 difficile marquée par une crise énergétique qui a fortement impacté notre économie, nous constatons que si les tensions sur l'énergie se sont légèrement amoindries, l'année 2024 restera également difficile.

En effet, le budget de l'agglomération doit faire face à une inflation encore forte qui impacte considérablement les dépenses publiques. Les prix des biens et services augmentent de manière significative, entraînant ainsi une hausse des coûts. Les taux d'intérêt vont demeurer élevés en 2024.

Par ailleurs, plusieurs mesures de revalorisation des salaires des agents ont été décidées par le gouvernement en juin 2023, un an après la revalorisation du point d'indice de 3,5 % intervenue en juillet 2022.

Malgré ce contexte encore contraignant, l'année 2024 sera une année soutenue au niveau de la réalisation à hauteur de plus de 15 M€ d'investissement avec notamment :

- Poursuite du programme spécifique d'entretien et de réhabilitation des équipements sportifs
- Acquisition d'un bâtiment en centre-ville de Montélimar pour y installer une crèche
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des quais de bus
- Démarrage des travaux de la nouvelle piscine intercommunale couverte à Cléon-d'Andran
- Démarrage des travaux de réalisation d'une Ludothèque à Ancône
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la création d'un multi-accueil à Montélimar (quartier SARDA)
- Accompagnement à la rénovation des façades
- Travaux de protection contre les inondations
- Etudes de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation et de l'extension du nombre de places pour la crèche de Cléon-d'Andran,
- Travaux de peinture extérieure, et acquisition de mobilier pour la médiathèque intercommunale,

A. L'équilibre du budget

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	48 067 K€	48 067 K€
dont Crédits réels	43 912 K€	47 845 K€
dont Crédits d'ordre	4 156 K€	222 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	16 438 K€	16 438 K€
dont Crédits réels	15 916 K€	11 982 K€
dont Crédits d'ordre	522 K€	4 456 K€
	=	=
Total du budget	64 505 K€	64 505 K€

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 48 067 k€ et en section d'investissement à hauteur de 16 438 k€. Le montant global de crédits est de 64 505 k€. Il est à noter que ce budget ne prend pas en compte les résultats et les restes à réaliser 2023 qui seront intégrés après le vote du compte administratif 2023 à intervenir d'ici le 30 juin prochain.

B. La section de fonctionnement**1. L'évolution des recettes de fonctionnement**

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
013 - IJ et chèque déjeuners	309K€	300K€	-2,9%	-9K€
70 - Produit des services	2 687K€	2 353K€	-12,4%	-334K€
73- Impôts et taxes	16 998K€	17 123K€	0,7%	125K€
dont TVA - compensation TH	11 433K€	11 718K€	2,5%	286K€
dont TVA - compensation CVAE	5 500K€	5 339K€	-2,9%	-160K€
dont autres	65K€	65K€	0,0%	0K€
731- Fiscalité locale	16 259K€	16 525K€	1,6%	266K€
dont Impôts directs locaux (THRS, TF, CFE)	12 866K€	13 188K€	2,5%	322K€
dont Tascom et IFER	2 496K€	2 513K€	0,7%	16K€
dont Taxe GEMAPI	430K€	350K€	-18,6%	-80K€
dont Taxe de séjour	450K€	450K€	0,0%	0K€
dont autres	18K€	25K€	42,9%	8K€

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
74 - Dotations et participations	10 286K€	10 878K€	5,8%	592K€
dont Dot. D'intercommunalité et de compensation	5 313K€	5 312K€	0,0%	-1K€
dont compensation exonérations impôts locaux	2 077K€	2 117K€	1,9%	39K€
dont autres	2 896K€	3 449K€	19,1%	553K€
75 - Autres produits	727K€	666K€	-8,4%	-61K€
dont location de locaux	327K€	356K€	9,1%	30K€
dont autres	401K€	310K€	-22,6%	-91K€
77- Produits exceptionnels	0K€	0K€	0,0%	0K€
Total	47 266K€	47 845K€	1,2%	579K€

Les recettes de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2024 à 47 845 k€. Elles augmentent de 1.2% par rapport au budget 2023 ; soit en valeur absolue une hausse de 579 k€.

013 – Atténuations de charges

Dans ce chapitre sont comptabilisés la participation des agents aux chèques déjeuner (100 k€), le remboursement par Montélimar Habitat des cotisations retraites des agents qui lui sont détachés par la communauté d'agglomération (105 k€) et le remboursement des indemnités journalières reversées par la caisse primaire d'assurance maladie.

70 – Produit des services

Ce chapitre englobe les recettes liées aux redevances d'occupation de l'aérodrome, à la redevance perçue au titre des panneaux photovoltaïques installés sur le hangar situé aux Léonards et à l'ensemble des recettes générées par les équipements et services de l'agglomération (musée, conservatoire de musique, théâtre, médiathèque, piscines, périscolaire, accueil de loisirs, petite enfance...).

L'estimation des « produits des services » 2024 ressort en baisse compte tenu du changement d'imputation des conventions territoriales globales (CTG) versées par la CAF désormais comptabilisées sur le chapitre 74. En neutralisant ce changement, les recettes reste stable par rapport à 2023.

73 – Impôts et taxes

Ce chapitre comptabilise les recettes suivantes :

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
73- Impôts et taxes	16 998K€	17 123K€	0,7%	125K€
dont TVA - compensation TH	11 433K€	11 718K€	2,5%	286K€
dont TVA - compensation CVAE	5 500K€	5 339K€	-2,9%	-160K€
dont attribution de compensation	65K€	65K€	0,0%	0K€

Pour rappel, l'année 2020 était la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. À partir de 2021, celle-ci a été affectée directement à l'État et l'agglomération bénéficie désormais en compensation d'une part de la TVA collectée par l'Etat.

Après une estimation de la TVA pour 2023 de +5.1%, le gouvernement table sur une augmentation moins importante de +4.5% pour 2024. Pour 2023, selon les derniers chiffres, la croissance de TVA risque d'être moins importante qu'anticipée (+3.7%). Si cette évolution se confirme, une régularisation négative devra être effectuée. Compte tenu de cette incertitude et par mesure de prudence, la recette de TVA 2024 est prévue à +2.5% par rapport au budget 2023.

Pour rappel, la loi de finances 2023 a prévu la suppression de la CVAE payée par les entreprises dès cette année 2023.

Cette suppression est compensée intégralement par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale comme pour la suppression de la taxe d'habitation. Cette compensation est composée d'une part fixe correspondant à la moyenne de la CVAE sur les années 2020-2023 et d'une part variable liée à l'attractivité des territoires. Une mission nationale est en cours pour déterminer, avec les associations d'élus, les critères pertinents pour conserver une incitation forte pour les collectivités à attirer et favoriser l'activité économique. Par prudence et en attendant le décret d'application, la prévision du produit lié à la part variable est réduite de moitié pour 2024.

Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre comptabilise les recettes suivantes :

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
731- Fiscalité locale	16 259K€	16 525K€	1,6%	266K€
dont Impôts directs locaux (THRS, TF, CFE)	12 866K€	13 188K€	2,5%	322K€
dont Tascom et IFER	2 496K€	2 513K€	0,7%	16K€
dont Taxe GEMAPI	430K€	350K€	-18,6%	-80K€
dont Taxe de séjour	450K€	450K€	0,0%	0K€
dont autres	18K€	25K€	42,9%	8K€

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, les taux d'imposition intercommunaux pour la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la contribution foncière des entreprises n'augmentent pas.

Compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases de taxe d'habitation des résidences secondaires et de la taxe foncière pour 2024 devraient se situer aux alentours de +4% (N.B. : pour la taxe foncière cette revalorisation ne concerne pas les locaux professionnels).

		2023	2024
TH et TVA	Bases nettes de TH	7 093 745	7 377 495
	Evol.		4,0%
	Taux de TH	9,44%	9,44%
	Produit de TH total	669 650	696 436
Taxe Foncière	Base totales	109 077 000	111 564 976
	Taux	1,65%	1,65%
	Produit	1 799 771	1 840 822
	Evol.		2,3%
		2023	2024
Taxe Foncière non bâtie	Base	1 726 000	1 726 000
	Taux	2,75%	2,75%
	Produit	47 465	47 465
	Evol.		0,0%
CFE	Base	39 709 000	40 701 725
	Taux	25,69%	25,69%
	Produit	10 201 242	10 456 273
	Evol.		2,5%
TAFNB	Produit	147 527	146 789
Sous total		12 865 654	13 187 785

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), a été instaurée par délibération du conseil du 16 septembre 2021. Comme prévu par la réglementation, le produit de cette taxe devra être fixé par une délibération lors du vote du budget en fonction des dépenses qui seront à prendre en charge. Le produit nécessaire est en baisse par rapport à 2023 (350 k€).

Cette taxe est payée par l'ensemble de la population du territoire et non pas seulement par les habitants situés en zone inondable. Ainsi, la taxe GEMAPI fait jouer la solidarité territoriale quelle que soit la situation des habitants vis à vis des risques.

74 – Dotations et participations

Ce chapitre englobe la dotation globale de fonctionnement – DGF - (dotation d'intercommunalité et de compensation), les compensations liées aux dégrèvements de fiscalité versées par l'Etat, les contrats aidés et les diverses subventions (Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH), enseignement artistique...).

La variation 2024 de ce chapitre s'explique par l'évolution de la DGF, le transfert du chapitre 70 de la comptabilisation des conventions territoriales globales (CTG) versées par la CAF et des aides de l'ANAH pour la mise en œuvre des actions de l'OPH.

Pour rappel, depuis 2019, le montant de la contribution de la Communauté d'Agglomération au redressement des comptes publics (2,3 M€) est déduit directement par l'Etat de la dotation de base et de péréquation.

La dotation de compensation, quant à elle, est écriêtée, chaque année, afin de permettre de financer la croissance démographique et la péréquation (DSU, DSR...).

Le projet de loi de finances 2024 n'étant pas encore voté, une estimation prudente a été effectuée avec les éléments connus à ce jour. Elle est estimée à 5 312 k€, soit 74.9 €/habitant, en baisse de 0,9% par rapport à 2023.

	2023	2024
Population DGF	70 935	70 935
Dotation de base	495 K€	503 K€
Dotation de péréquation	989 K€	786 K€
Garantie d'évolution		195 K€
Dotation d'intercommunalité brute	1 484 K€	1 484 K€
Ecrêtement	K€	K€
Dotation d'intercommunalité	1 484 K€	1 484 K€
Evolution	8,4%	0,0%
Evolution / Pop. DGF	8%	0%
Dotation de compensation	3 878 K€	3 828 K€
Evolution	-0,581%	-1,277%
Total DGF	5 362 K€	5 312 K€
Evolution	91,8 K€	-49,5 K€
DGF / Pop. DGF	75,6 €	74,9 €
Evolution	1,7%	-0,9%

75 – Autres produits de gestion

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées aux loyers perçus pour l'utilisation des bâtiments communautaires par des tiers (syndicats intercommunaux, Office de Tourisme...), les recettes de l'activité du palais des congrès et la mise à disposition des équipements sportifs.

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, ce chapitre enregistre désormais les recettes résultant des sinistres et des contentieux divers ainsi que de l'annulation des rattachements de mandats émis à tort.

En 2023, il était prévu 94K€ dans le cadre du remboursement des assurances pour les dégâts du séisme de 2019. Cette recette n'étant pas reconduite, l'estimation 2024 est en baisse par rapport à 2023.

77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre désormais les annulations de mandats antérieurs.

2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
011-Charges courantes	10 742K€	9 949K€	-7,4%	-792K€
dont électricité et gaz	2 397K€	1 955K€	-18,4%	-441K€
dont seisme	355K€	0K€	-100,0%	-355K€
dont autres	7 991K€	7 994K€	0,0%	3K€
012-Charges de personnel	21 056K€	22 916K€	8,8%	1 860K€
014-Attribution de compensation, DSC,FPIC et autres	9 200K€	9 090K€	-1,2%	-110K€
dont attribution de compensation	6 955K€	6 817K€	-2,0%	-138K€
dont Dotation de Solidarité Communautaire	200K€	200K€	0,0%	0K€
dont prélevement de l'Etat (FPIC et FNGIR)	1 561K€	1 589K€	1,8%	28K€
dont reversement taxe de séjour	450K€	450K€	0,0%	0K€
dont reversement produit éoliennes Marsanne	34K€	34K€	0,0%	0K€

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
65-Subvention et participations	2 009K€	1 790K€	-10,9%	-220K€
dont Indemnités, frais de mission et de formation des élus	446K€	456K€	2,1%	9K€
dont contribution au SCOT et au SMBRJ	371K€	383K€	3,0%	11K€
dont subventions aux associations	623K€	617K€	-0,9%	-6K€
dont subventions à l'EPIC Office de tourisme	126K€	125K€	-0,7%	-1K€
dont autres (non-valeur, CNFPT et dép. except.)	443K€	209K€	-52,8%	-234K€
66-Charges financières	137K€	117K€	-15,0%	-21K€
67-Charges exceptionnelles	10K€	10K€	-2,9%	0K€
68-Provisions	40K€	40K€	0,0%	0K€
022-Dépenses imprévues	150K€	0K€	-100,0%	-150K€
Total	43 345K€	43 912K€	1,3%	566K€

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2024 à 43 912k€. Elles progressent de 1.3% par rapport au budget 2023 ; soit en valeur absolue une hausse de 566 k€.

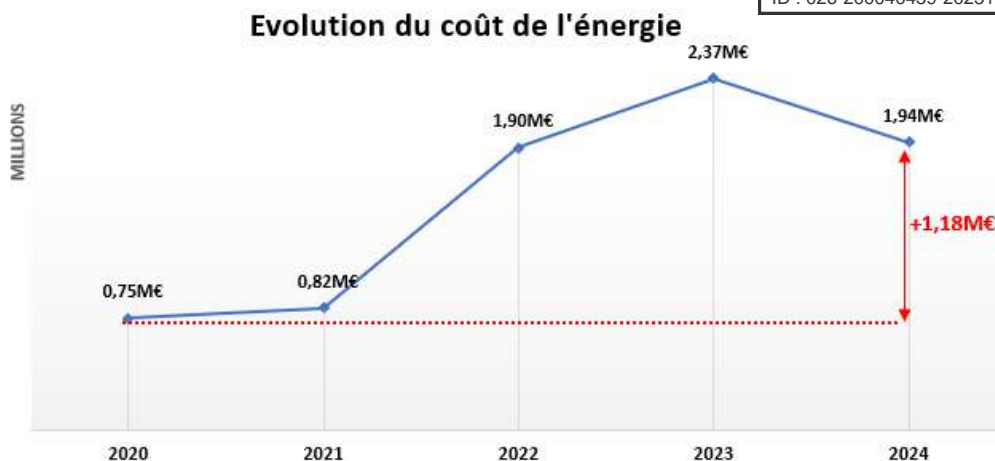
011- Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre notamment les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics, aux locations de locaux occupés par les services, aux services rendus à la population (médiathèque, conservatoire musique et théâtre, accueils périscolaires et extrascolaires, crèches, centres aquatiques, musée, théâtre, palais des congrès) et aux différentes actions conduites par l'agglomération (construction et suivi des documents de planification - Plans d'Urbanismes, Plan Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial - Schéma Directeur des Energies Renouvelables, Plan Alimentaire Territorial...).

Les charges à caractère général 2024 sont estimées en diminution de 7.4% par rapport au budget 2023 soit -792 K€.

Cette variation s'explique notamment par :

- Un coût de l'énergie en légère baisse mais qui reste largement supérieur au montant payé en 2020



- Des dépenses liées au séisme de 2019 et de dépenses non prévues pour un total de 355 K€ non reconduites en 2024 ;
- Une évolution des indices de révision des contrats importants de l'ordre de 7% et une inflation prévisionnelle de +2.6% en 2024 ;
- Une nouvelle formule pour le festival intercommunal avec la poursuite des « offs » et l'organisation d'un grand concert offert (-100 K€) ;
- La mise en valeur de l'espace urbain avec l'exposition d'œuvres monumentales ;
- La mise en œuvre du PLH et des animations OPAH.

012 – Charges de personnel

Les charges de personnel vont évoluer sous l'effet cumulé de :

- La prise en compte, au surplus du Glissement Vieillesse Technicité qui découle de la progression des agents dans leur carrière (+200 k€),
- Des mesures salariales décidées par le gouvernement en juin 2023 pour les agents publics (500 k€ en année pleine) : hausse de 1.5% du point d'indice depuis 1er juillet 2023, revalorisation des salaires des agents positionnés en début de grilles des catégories C et B, attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir de janvier 2024, et plus marginalement la revalorisation des frais de mission ainsi que du montant d'indemnisation des jours de compte épargne temps).
- La nécessité d'améliorer le taux d'encadrement des accueils périscolaires entraînant le recrutement d'animateurs supplémentaires (environ 20 ETP soit + 700 k€).
- Des créations de postes : un(e) chargé(e) de mission pour prendre en charge le Règlement de Publicité Locale à l'échelle intercommunale (RLPi), un(e) chef(fe) de projet attractivité en charge notamment de la conduite du projet de l'île verte, des relations avec l'Office intercommunal et de la commercialisation du Palais des Congrès, un(e) directeur/directrice du spectacle vivant, un(e) conseiller(e) pour la maison des projets, un(e) technicien(ne) maintenance informatique (compensé par la réduction de la sous-traitance), un(e) chargé(e) de communication, un(e) collaborateur-collaboratrice de cabinet et la prise en charge à hauteur de 50 % d'un poste de chargé(e) de l'observatoire foncier rattaché au Syndicat du SCOT (460 k€)

014- Atténuation de produits

Ce chapitre regroupe les dépenses suivantes :

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
014-FPIC et autres	9 200K€	9 090K€	-1,2%	-110K€
dont attribution de compensation	6 955K€	6 817K€	-2,0%	-138K€
dont Dotation de Solidarité Communautaire	200K€	200K€	0,0%	0K€
dont prélèvement de l'Etat (FPIC et FNGIR)	1 561K€	1 589K€	1,8%	28K€
dont reversement taxe de séjour	450K€	450K€	0,0%	0K€
dont reversement produit éoliennes Marsanne	34K€	34K€	0,0%	0K€

Le montant des attributions de compensation reversées aux communes est revu pour la seule commune de Montélimar en fonction de l'évolution des services communs refacturés par l'agglo à la ville.

La dotation de solidarité communautaire de 200 k€ est reconduite en 2024 pour permettre de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et notamment vis-à-vis des plus modestes d'entre elles.

En ce qui concerne le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources (FPIC) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), ce dernier est estimé à 1 589 k€ pour l'agglomération soit en légère hausse de 28 k€ par rapport à 2023.

65 –Autres charges de gestion

Ce chapitre regroupe les crédits nécessaires pour assumer les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités et formation des élus, les participations au SMBRJ (Syndicat Mixte des Bassins du Roubion et du Jabron) et au Syndicat Intercommunal du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), les subventions aux associations et à l'office de tourisme intercommunal. Avec le passage à la M57, ce chapitre englobe désormais les charges exceptionnelles imputées en M14 sur le chapitre 77 comme l'annulation des rattachements de produits, la compensation financière liée à l'entrée de la commune de Puy Martin....

La baisse de ce chapitre par rapport au budget voté en 2023 découle de la fin des versements dues à la CCVD de la compensation réglée au titre de l'entrée de Puy Saint martin et de la réduction du budget pour l'annulation des rattachements de produits.

66 – Charges financières

Les charges financières liées au remboursement des intérêts des emprunts contractés devraient baisser de 21 k€ grâce à une gestion active de la dette et à la baisse de l'encours de dette.

67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre désormais les annulations de titres antérieurs.

68 – Dotations aux provisions

Ce budget est prévu pour constater d'éventuelles provisions pour dépréciation des créances douteuses que nous communiquerait le trésor public.

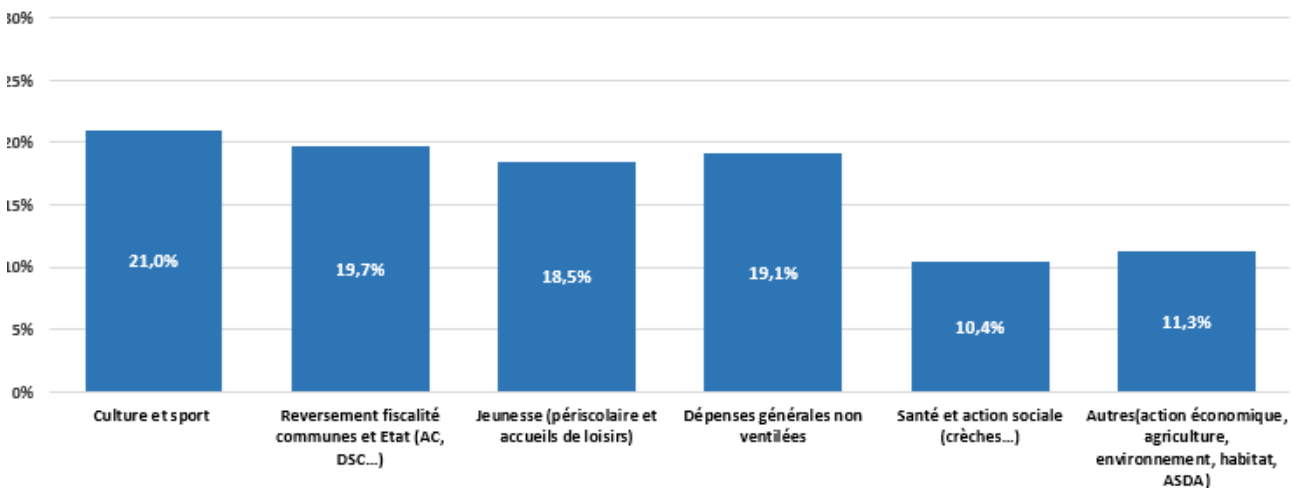
022 – Dépenses imprévues

En M14, il était possible de voter des crédits de paiement pour dépenses imprévues pouvant être virés du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres en cas d'insuffisance de crédits. Le régime M57 offre, désormais, une possibilité nouvelle en matière de dépenses imprévues qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel sans inscription sur le chapitre 022.

3. La répartition de la section de fonctionnement par fonction (unité d'analyse / service)

Ci-dessous, la répartition par fonction ((unité d'analyse définie règlementairement) des dépenses de fonctionnement :

Répartition des dépenses de fonctionnement



La Communauté d'Agglomération poursuivra ses actions notamment dans les secteurs suivants :

Enfance :

Avec la gestion de 12 sites d'accueil de loisirs et de 35 sites périscolaires, la politique enfance de Montélimar Agglomération s'inscrit sur l'ensemble du territoire communautaire. Près de 36.000 journées de présence ont été comptabilisées en 2022 sur l'ensemble des accueils de loisirs de Montélimar-Agglomération et 4.319 enfants ont fréquenté un site, représentant 2.390 familles.

En 2022, 4678 enfants ont fréquenté un accueil périscolaire soit 77% des enfants scolarisés sur le territoire.

Malgré ces chiffres élevés, la demande des familles reste très importante et ne peut être satisfaite dans sa globalité. Aussi, en 2024, une augmentation de l'offre sera étudiée.

Petite enfance :

La petite enfance correspond à la politique en faveur du jeune enfant qui se traduit sur notre territoire, par un accueil collectif au sein de 10 structures d'accueil, par un accueil individuel auprès par des assistantes maternelles, par des dispositifs d'accompagnement des professionnels (Relais d'Assistants Maternelles) et des parents (Relais Parents Enfants). Plus de 320 enfants sont présents en crèches collectives et près de 800 enfants sont accueillis par des assistantes maternelles indépendantes.

Médiathèque intercommunale :

Après les travaux de rénovation et l'automatisation des prêts/retours réalisés à l'été 2023, la médiathèque poursuivra en 2024 le travail d'évolution de ses espaces et de son offre de services avec les projets structurants suivants : actualisation de la signalétique primaire et secondaire ; renouvellement partiel de son mobilier ; prêt d'objets et d'instruments de musique ; et mise en œuvre du dispositif « Des livres à soi » en lien avec les centres sociaux et la direction de la petite enfance. En parallèle, elle compte réaliser une enquête des publics et sera pilote pour l'accueil du festival littéraire itinérant dédié aux ados, le « Livrodrome ».

Conservatoire Musique et Théâtre :

Le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre accompagne 650 élèves dans ses murs et dispense des interventions auprès de 4.100 écoliers.

Des évolutions pédagogiques seront poursuivies avec le développement de la classe d'électro, la mise en œuvre de "jam sessions" régulières (professeurs et élèves des classes de jazz et de musiques actuelles) et la création d'une scène ouverte au printemps.

L'intervention "théâtre" au collège de Cléon-d'Andran se poursuivra et sera enrichie par la création d'une classe à horaires aménagés théâtre à la rentrée de septembre 2024.

La saison artistique au Tintamare et hors les murs accueillera de nombreux talents lors d'une soixantaine de concerts, de représentations d'élèves et de professeurs, de stages et de résidences d'artistes.

Musée d'Art Contemporain et spectacle vivant :

Le musée d'art contemporain (MAC) intercommunal accueille chaque année environ 10.000 visiteurs, majoritairement issus de Montélimar et son agglomération (40%) avec un public constitué d'environ 60% d'adultes, 20% de – de 18 ans et 20% de scolaires.

L'exposition temporaire prévue en 2024 aura pour thème la lumière et sera couplée à une démarche de mise en valeur de l'espace urbain par l'installation d'œuvres d'art réalisées par des plasticiens et/ou des designers.

Dans le cadre de la future scénographie du MAC une exposition permanente sera proposée dans la première partie du musée. Cette exposition sera constituée à partir des collections labellisées "musées de France", de celles du musée de la commune de Montélimar et de la donation Pierre Boncompain.

La saison du Théâtre Intercommunal Emile Loubet sera articulée autour d'une vingtaine de spectacles proposés au tout public auxquels s'ajouteront habituellement des matinées scolaires. Les deux premières saisons ont été particulièrement satisfaisantes en termes de

fréquentation (entre 76 % et 97 % selon la jauge considérée) et près de 1100 abonnés. La saison 23/24 est déjà très plébiscitée 13 représentations sont d'ores et déjà complètes. Depuis mars 2022, le Théâtre est également ouvert à la location pour des tiers avec un succès certain. Des tourneurs artistiques, des artistes eux-mêmes, des associations diverses et variées, mais aussi des établissements scolaires et des services de la Ville et de l'Agglo (notamment le Conservatoire) y organisent des spectacles, des concerts, des conférences, des rencontres...

Le cinéma des Templiers géré par la Communauté d'Agglomération, observe quant à lui une hausse de sa fréquentation notamment lors du festival de l'Écrit à l'Écran : 1935 visiteurs en 2023 (+12 % par rapport à 2022) et du festival du film italien en novembre. Outre les séances classiques, le cinéma accueille également des événements ponctuels autour de thématiques telles que le sport ou encore la lutte des violences faites aux femmes. Désormais et depuis cet automne 2023, une carte "ciné pass" permet par un titre unique d'accéder non seulement au cinéma les Templiers mais également à ceux de Cruas et du Teil.

Enfin, l'agglomération va reconduire le festival intercommunal pour 15 nouveaux concerts offerts à la population dans 15 communes (pop, gospel, celtic, latino, tous les styles musicaux y seront représentés).

Gestion des équipements sportifs :

La gestion des équipements sportifs de l'agglomération recouvre 3 piscines, 6 gymnases et un stade d'athlétisme. Elle correspond à la supervision, l'entretien et l'organisation des installations utilisées pour les activités sportives. Cela comprend la maintenance des terrains, des équipements et des vestiaires, ainsi que la planification des événements sportifs.

Quelques chiffres :

- sur la saison estivale 2023 l'agglomération a recensé plus de 31 000 entrées sur les 3 piscines en augmentation de 5% .
- 32 000 heures d'occupation annuelles des 6 gymnases et du stade d'athlétisme.

Les équipements sportifs communautaires bénéficient d'un plan pluriannuel d'entretien, de modernisation spécifique (mises aux normes ; peinture ; ...) et d'économies d'énergie (relamping, déstratification de l'air). Afin de s'inscrire dans l'avenir la communauté d'agglomération fait réaliser deux schémas directeurs respectivement pour les équipements aquatiques et les équipements terrestres.

Développement économique, Agriculture et attractivité :

Sur le volet développement économique, l'année 2023 a été l'occasion de relancer l'organisation de forums permettant la promotion des actions de l'agglomération en faveur de l'emploi (alternance et formation, jobs saisonniers et emploi) avec un total de 3550 visiteurs au palais des congrès. Ces forums seront de nouveau programmés en 2024 tout comme les actions en direction des acteurs économiques (mise en relations des entreprises locales grâce à des rencontres thématiques).

En 2024, un film et une plaquette sur l'attractivité économique du territoire seront réalisés et la promotion du territoire intensifiée en participant à des salons et en développant les actions en faveur du tourisme économique (salons, séminaires, assemblées générales de grands groupes au palais des congrès).

En matière de soutien à l'agriculture, la Maison de l'Agriculture de la Communauté d'Agglomération implantée depuis 2016 à Cléon-d'Andran constitue la porte d'entrée pour faciliter les échanges, orienter, conseiller et permettre la tenue de réunions collectives et individuelles, l'accueil des exploitants agricoles, des porteurs de projet et des partenaires du service agriculture de l'Agglo.

L'année 2023 a vu se développer plusieurs axes d'intervention et notamment :

- le travail engagé sur l'installation/transmission des exploitations agricoles : réflexion espace test, prestation avec la SAFER sur le secteur de l'île verte (état des lieux contexte foncier et agricole)
- la mise en œuvre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial avec notamment la tenue de 11 ateliers et le démarrage de l'élaboration du plan d'actions
- de nombreuses actions en faveur du pastoralisme
- la poursuite des actions autour de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité.
- dans le cadre du développement d'outils d'abattage la poursuite du travail engagé aux côtés de l'association d'éleveurs (finalisation du scénario d'abattage, concevoir, créer les caissons mobiles d'abattage, chiffrages, ...)
- la poursuite de la participation de l'Agglo au soutien d'agriculteurs en difficulté sur le territoire
- la poursuite notamment de la coopération inter territoriale autour de la forêt avec des actions du CRPF auprès des propriétaires privés.

Toutes ces actions vont se poursuivre en 2024 avec notamment la finalisation du plan d'action du PAT et le passage au niveau 2 vers la mise en œuvre du programme d'actions mais également avec la démarche sur la bio économie dont une première étude démarrera fin 2023 (état des lieux des co-produits agricoles avec l'analyse des potentiels pour une valorisation).

Environnement :

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est répartie entre le Syndicat Mixte des Bassins du Roubion et Jabron (SMBRJ) qui a en charge le volet « Gestion des Milieux Aquatiques » et l'agglo en direct sur le volet « Prévention des Inondations ». Dans le cadre de cette dernière, 2023 aura été l'année de mise en conformité des dossiers réglementaires de gestion des digues. 2024 sera l'année de consolidation des dossiers techniques avant d'envisager des travaux.

Enfin, 2023 est l'année de construction du Plan Climat Air Energie Territorial « PCAET » qui doit être arrêté en fin d'année. À la suite du diagnostic réalisé en 2022, différentes réunions publiques ont été menées afin de construire le programme d'action. 2024 sera l'année de la consultation publique. La déclinaison du PCAET passe également par l'établissement d'un schéma directeur des énergies qui est en cours.

Habitat

2023 était la première année de plein exercice du Plan Local de l'Habitat (PLH). Elle aura également été l'année de lancement de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) sur le centre-ville de Montélimar.

Cette opération représente un vecteur capital pour la revitalisation et l'amélioration qu'elle doit apporter dans ce cadre du projet Cœur de Ville.

Il est à noter qu'en 2024, le Service Public pour la Performance Energétique des Bâtiments (SPPEH) devient le Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et englobera non plus seulement le volet énergétique mais aussi le volet rénovation et adaptation des logements. 2023 aura donc été la dernière année du SPPEH dans son format historique avec un nouveau succès des réunions publiques organisées sur le territoire.

Urbanisme

Si les modifications de PLU communaux se sont poursuivies sur 2023 (Montboucher sur Jabron, Puygiron, Montélimar, Cléon...) afin de permettre à des projets d'envergure de se mettre en œuvre, 2023 restera surtout l'année de relance du PLUi avec une équipe projet au complet et la construction des bases pour la conduite du projet qui démarrera début 2024 par des ateliers dans les communes.

C. La section d'investissement

Concernant les dépenses d'équipement, il est prévu 15 252 k€ de crédits nouveaux répartis comme suit :

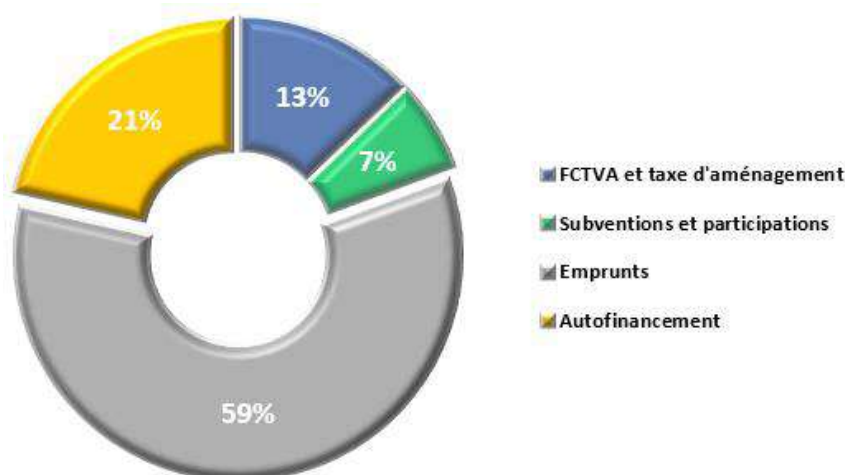
	Budget 2023	Reports de crédits 2022	Total budget 2023	Budget 2024
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	458K€	541K€	998K€	537K€
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 302K€	854K€	2 155K€	3 228K€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 269K€	1 345K€	2 615K€	1 220K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 514K€	914K€	4 428K€	2 408K€
Opérations d'équipement	3 498K€	649K€	4 147K€	7 860K€
Total des dépenses d'équipement	10 041K€	4 303K€	14 343K€	15 252K€

Les crédits 2024 sont répartis comme suit :

Libellé	CP 2024
E2-01 : Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement	
39 - RÉALISATION D'UNE VÉLOROUTE VOIE VERTE DANS LA VALLÉE DU ROUBION	80 K€
63 - MISE EN VALEUR DES SITES ET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS - CONNEXION VIARHONA/ BASE DE LOISIRS	330 K€
Total E2-01 : Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement	410 K€
E2-05 : Préserver nos ressources	
2 - SCHÉMA D'ORIENTATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLE	40 K€
24 - ETUDES ET TRAVAUX SUR LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT GÉRÉS PAR MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION	80 K€
29 - ACTIONS RÉALISÉES PAR LE SMBRJ POUR LA PÉRIODE 2024-2026 POST CONTRAT DE RIVIÈRE LISTING DES ACTIONS EN PIÈCE JOINTE	77 K€
35 - AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE L'ARMAGNAC DANS LA TRAVERSÉE DU HAMEAU DE L'HOMME D'ARMES (SAVASSE) POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	440 K€
Total E2-05 : Préserver nos ressources	637 K€
E1-01 : Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures)	
114 - DESSERVIR LE TERRITOIRE PAR LA FIBRE OPTIQUE	116 K€
136 - CREATION D'UN MULTI ACCUEIL SUR SARDA	1 350 K€
137 - FONDS DE CONCOURS PISTES CYCLABLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 500 K€
70 - CREATION D'UNE LUDOTHEQUE (ACCUEIL DE LOISIRS)	568 K€
79 - MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ERP ET INFRASTRUCTURES EN ÉTAT D'ACCUEIL CORRECT DU PUBLIC ET RENOUELEMENT MATERIEL	1 761 K€
89 - CREATION D'UNE MICRO CRECHE SUR LE TERRITOIRE	1 200 K€
95 - REDIMENSIONNEMENT CRECHE CLEON	900 K€
Total E1-01 : Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures)	7 396 K€
E1-02 : Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive	
120 - ARRÊT D'UN PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	500 K€
129 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE COMMUNAUTAIRE À CLÉON D'ANDRAN	1 500 K€
Total E1-02 : Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive	2 000 K€
E2-02 : Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée	
132 - ELABORATION PLU INTERCOMMUNAL	295 K€
133 - MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	1 355 K€
134 - OPAH - AIDES FINANCIÈRES AGGLO POUR LES TRAVAUX DES PORTEURS DE PROJETS	197 K€
Total E2-02 : Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée	1 847 K€

Libellé	CP 2024
E2-03 : Développer et renforcer la qualité du cadre de vie	
74 - CINEMA DES TEMPLIERS DISSOCIATION DES FLUIDES ET INDEPENDANCE ET MISE AUX NORMES DE L'AUDITORIUM	610 K€
78 - MISE EN ACCESSIBILITE DE QUAIS DE BUS (ARRET GENERATEURS DE DEPLACEMENTS ET LIGNES PRIORITAIRES)STRUCTURANTES	600 K€
81 - PPI - MAINTIEN DU PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES A VOCATION ECONOMIQUES - ZAE COMMUNAUTAIRE	408 K€
88 - SIGNALIETIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS	120 K€
Total E2-03 : Développer et renforcer la qualité du cadre de vie	1 738 K€
E2-04 : Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture durable et de Plan alimentaire territorial	
54 - CIRCUITS COURTS :ACCOMPAGNEMENT ET CREATION D'OUTILS COLLECTIFS POUR L'ABATTAGE MOBILE A LA FERME SUR LE BASSIN DE MONTELMAR	200 K€
59 - DEMARCHE DE BIOECONOMIE TERRITORIALE – CROISSANCE VERTE	25 K€
Total E2-04 : Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture durable et de Plan alimentaire ter	225 K€
E3-01 : Favoriser l'accueil proactif des entreprises	
115 - CONSTITUTION RESERVES FONCIERES	1 000 K€
Total E3-01 : Favoriser l'accueil proactif des entreprises	1 000 K€
Total général	15 252 K€

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :



Pour les subventions d'équipement, afin de respecter le principe de sincérité, ne sont inscrites que celles ayant l'objet d'un arrêté attributif de la part des partenaires de la communauté d'agglomération.

Pour le besoin d'emprunt, ce dernier sera ramené à zéro avec la reprise des résultats 2023

II. Les budgets annexes 2024

A. Budget des déchets

a) L'équilibre du budget

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 584 K€	12 584 K€
dont Crédits réels	12 105 K€	12 581 K€
dont Crédits d'ordre	479 K€	3 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 383 K€	1 383 K€
dont Crédits réels	1 380 K€	904 K€
dont Crédits d'ordre	3 K€	479 K€
	=	=
Total du budget	13 967 K€	13 967 K€

Le budget 2024 des déchets s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 12 584k€ et en section d'investissement à hauteur de 1 383 k€. Le montant global est de 13 967k€. Il est à noter que ce budget n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser 2023 qui seront repris après le vote du compte administratif 2023 à intervenir d'ici le 30 juin 2024.

b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
70 - Produit des services	805K€	766K€	-4,8%	-39K€
dont valorisation des déchets	805K€	766K€	-4,8%	-39K€
731- Fiscalité locale	11 361K€	11 815K€	4,0%	454K€
dont taxe d'enlèvement des OM	11 361K€	11 815K€	4,0%	454K€
77- Produits exceptionnels	0K€	0K€	0,0%	0K€
Total	12 166K€	12 581K€	3,4%	415K€

Les recettes réelles sont estimées à 12 581 k€ soit en hausse de 415 k€ avec la prise en compte de la revalorisation des bases d'imposition de la TEOM (intégrée à hauteur de +4% en 2024)

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
011-Charges courantes	10 891K€	11 452K€	5,2%	561K€
dont collecte des déchets (611)	3 903K€	4 197K€	7,5%	294K€
dont entretien et réparations (615)	268K€	296K€	10,6%	28K€
dont traitement des déchets et gestion des bas de quai (628)	6 662K€	6 833K€	2,6%	171K€
dont autres	58K€	127K€	116,8%	68K€
012-Charges de personnel	278K€	369K€	33,0%	92K€
65-Subvention et participations	273K€	264K€	-3,2%	-9K€
dont participation au SYPP	252K€	243K€	-3,5%	-9K€
dont subvention ressourcerie	20K€	20K€	0,0%	0K€
dont autres	1K€	1K€	12,8%	0K€
66-Charges financières	19K€	14K€	-24,2%	-5K€
67-Charges exceptionnelles	5K€	5K€	0,0%	0K€
Total	11 466K€	12 105K€	5,6%	640K€

Les dépenses sont évaluées à 12 105 k€ soit + 640 k€ par rapport au budget 2023.
Le coût de la collecte sera mécaniquement impacté par la révision des prix des marchés en lien avec l'inflation.

Le coût du traitement des déchets ultimes sera également en hausse pour les raisons suivantes :

- Nouvelle hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), +13.5% en 2024.

Incitation par l'augmentation des taxes nationales (TGAP)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 19-25
TGAP TTC	26,4	27,5 €	40,7 €	49,5 €	57,2 €	64,9 €	71,5 €	171%
Variat.		4,2%	48,0%	21,6%	15,6%	13,5%	10,2%	

- Mise en service du nouveau centre de valorisation du SYPP à Malataverne, en année pleine avec une charge fixe qui passe de 324K€ à 750K€ pour le remboursement des emprunts que le SYPP a mobilisé pour son financement
- Impact en année pleine de recrutements consacrés au développement de la collecte sélective des biodéchets (1 maître-composteur et 2 ambassadeurs du tri)

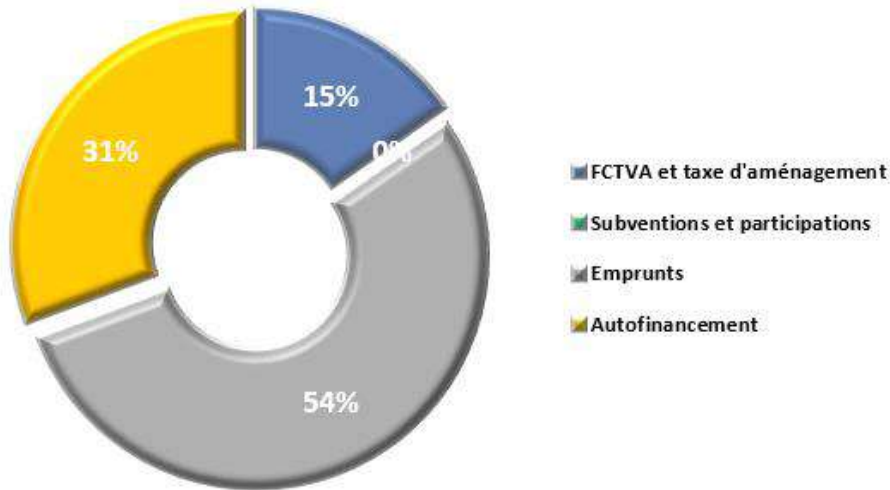
c) La section d'investissement – Vue par chapitre

	Budget 2023	Reports de crédits 2022	Total budget 2023	Budget 2024
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0K€	10K€	10K€	0K€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 069K€	36K€	1 105K€	1 256K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	314K€	63K€	377K€	48K€
Total des dépenses d'équipement	1 383K€	110K€	1 492K€	1 304K€

Un programme d'investissement de 1 303 k€ est prévu en 2024 avec notamment :
- la poursuite du développement de la collecte en apport volontaire sur le territoire : 500 K€

- la mise en place de la collecte sélective des biodéchets sur le territoire : 700 K€
- l'extension de la déchèterie de La Laupie : 48 K€
- l'acquisition de bacs pour la collecte des ordures ménagères : 10 K€
- l'acquisition d'équipements pour favoriser le tri dans les lieux publics : 44 K€

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :



Pour le besoin d'emprunt, ce dernier sera ramené à zéro avec la reprise des résultats 2023

B. Budget annexe des transports urbains

a) L'équilibre du budget

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 032 K€	5 032 K€
dont Crédits réels	4 949 K€	5 027 K€
dont Crédits d'ordre	83 K€	4 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	90 K€	90 K€
dont Crédits réels	86 K€	8 K€
dont Crédits d'ordre	4 K€	83 K€
	=	=
Total du budget	5 122 K€	5 122 K€

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 5 032 k€ et en section d'investissement à hauteur de 90k€. Le montant global est de 5 122 k€

b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
73 - Impôts et taxes	3 612K€	3 800K€	5,2%	188K€
dont versement mobilité	3 612K€	3 800K€	5,2%	188K€
74- Dotations et participations	1 067K€	1 136K€	6,5%	70K€
dont compensation transfert lignes	1 067K€	1 136K€	6,5%	70K€
75 - Autres produits de gestion	84K€	91K€	8,3%	7K€
dont redevances abribus - communication	54K€	56K€	3,7%	2K€
dont compensation versement mobilité	30K€	35K€	16,7%	5K€
Total	4 763K€	5 027K€	5,5%	264K€

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 027M€ en hausse de 5.5%.

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
011-Charges courantes	4 675K€	4 884K€	4,5%	209K€
dont contrat DSP	4 413K€	4 577K€	3,7%	164K€
dont compensation transfert lignes et OURA	126K€	153K€	21,8%	27K€
dont prestation covoiturage alternatif	25K€	38K€	56,1%	14K€
dont autres	112K€	115K€	2,9%	3K€
012-Charges de personnel	50K€	50K€	0,0%	0K€
65-Subvention et participations	0K€	0K€	-100,0%	0K€
014-Restitution versement mobilité	15K€	15K€	0,0%	0K€
Total	4 740K€	4 949K€	4,4%	209K€

Les dépenses réelles 2024 sont quant à elles évaluées à 4.95 M€ soit +4.4% par rapport à 2023.

2023 était la dernière année du contrat de DSP actuel. Un nouveau contrat démarre au 1er janvier 2024 avec le même délégataire mais un réseau qui sera revu pour optimisation et amélioration, ainsi que le confortement de l'offre en matière de location de vélos à assistance électrique sous l'effet notamment de la révision du marché actuel et la prévision de l'embauche d'un chargé mobilité.

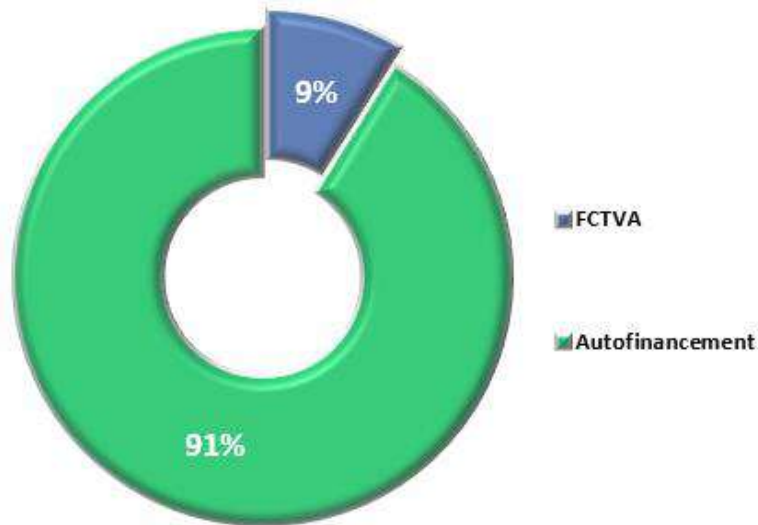
L'équilibre de ce budget reste très fragile malgré l'augmentation du taux du versement mobilité décidée par le Conseil Communautaire fin 2021.

c) La section d'investissement – Vue par chapitre

	Budget 2023	Reports de crédits 2022	Total budget 2023	Budget 2024
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1K€	0K€	1K€	1K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	389K€	113K€	502K€	85K€
Total des dépenses d'équipement	390K€	113K€	503K€	86K€

En investissement, il est prévu 86k € de provision pour le remplacement de mobilier urbain.

Ces dépenses sont financées sans recours à l'emprunt et comme suit :



C. Budget annexe de l'assainissement collectif

a) L'équilibre du budget

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 728 K€	3 728 K€
dont Crédits réels	977 K€	3 471 K€
dont Crédits d'ordre	2 751 K€	257 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	7 671 K€	7 671 K€
dont Crédits réels	6 614 K€	4 120 K€
dont Crédits d'ordre	1 057 K€	3 551 K€
	=	=
Total du budget	11 399 K€	11 399 K€

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 3 728 k€ et en section d'investissement à hauteur de 7 671 k€. Le montant global est de 11 399 k€.

b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre

	BP 2023	BP 2024	Variat. En €	Variat. En %
Participation au raccordement des égouts	406 K€	406 K€	0 K€	0,0%
Redevances assainissement - Surtaxe	2 700 K€	2 835 K€	135 K€	5,0%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	3 106 K€	3 241 K€	135 K€	4,3%
Prime d'épuration	230 K€	230 K€	0 K€	0,0%
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	230 K€	230 K€	0 K€	0,0%
Total 77 - RECETTES EXCEPTIONNELLES	103 K€	0 K€	-103 K€	-100,0%
Total Recettes de fonctionnement	3 439 K€	3 471 K€	32 K€	0,9%
	BP 2023	BP 2024	Variat. En €	Variation
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 K€	126 K€	4 K€	3,2%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	320 K€	383 K€	63 K€	19,6%
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	8 K€	0 K€	-8 K€	-99,9%
Total 66 - CHARGES FINANCIERES	439 K€	428 K€	-11 K€	-2,5%
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 K€	40 K€	0 K€	0,0%
Total Dépenses de fonctionnement	930 K€	977 K€	47 K€	5,1%

L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à l'entreprise SUEZ dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le contrat par lequel le co-contractant – appelé « fermier » - s'engage à gérer un service public contre une rémunération versée par les usagers. Le fermier reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements qu'elle doit réaliser.

Cette surtaxe permet également de financer les charges financières de la dette, les curages de lagunes, les conventions de passage et le personnel.

La part des dépenses de fonctionnement est faible par rapport au niveau des recettes, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement importante pour le financement des travaux.

L'évolution du chapitre 012 s'explique, outre l'impact des mesures gouvernementales sur le salaire des agents publics, par la création d'un poste de chef de service eau/assainissement.

c) La section d'investissement – Vue par chapitre

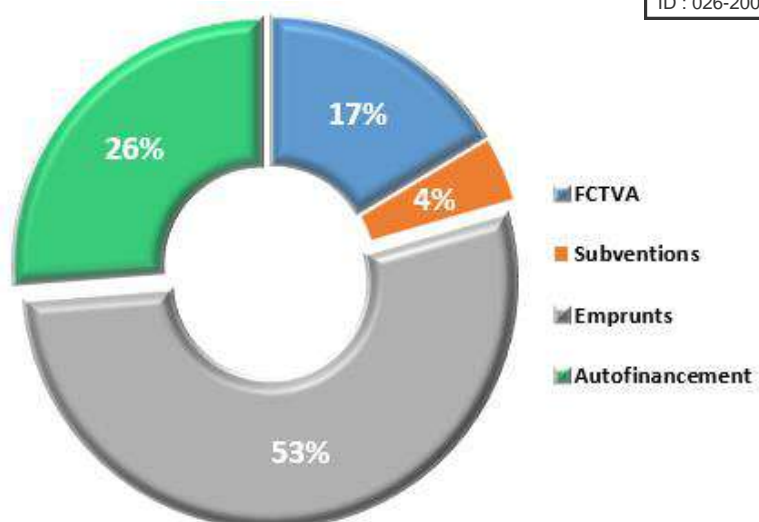
Chapitre	BP 2023	Restes à réaliser 2022	Total budget 2023	BP 2024
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14,3 K€	1,8 K€	16,1 K€	17,1 K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 357,0 K€	1 544,5 K€	5 901,5 K€	5 567,8 K€
Total des dépenses d'équipement	4 371,3 K€	1 546,4 K€	5 917,7 K€	5 584,9 K€
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 055,5 K€	0,0 K€	1 055,5 K€	1 028,9 K€
Total des dépenses financières	1 055,5 K€	0,0 K€	1 055,5 K€	1 028,9 K€
Total des dépenses réelles d'investissement	5 426,8 K€	1 546,4 K€	6 973,2 K€	6 613,8 K€

Le montant des travaux 2024 est estimé à 5.57 M€.

	BP 2024		BP 2024
PPI ALLAN	60 K€	PPI MONTELIMAR	1 262 K€
PPI ANCONE	10 K€	PPI MONTBOUCHER SUR JABRON	20 K€
PPI LA BATIE ROLLAND	20 K€	PPI PORTES EN VALDAINE	5 K€
PPI BONLIEU SUR ROUBION	5 K€	PPI PUYGIRON	356 K€
PPI CHATEAUNEUF DU RHONE	818 K€	PPI PUY SAINT MARTIN	342 K€
PPI CHAROLS	10 K€	PPI ROCHEFORT EN VALDAINE	5 K€
PPI CLEON D'ANDRAN	410 K€	PPI ROYNAC	5 K€
PPI CONDILLAC	5 K€	PPI SAINT GERVAIS SUR ROUBION	505 K€
PPI LA COUCOURDE	240 K€	PPI SAINT MARCEL LES SAUZET	52 K€
PPI ESPELUCHE	60 K€	PPI SAULCE SUR RHONE	95 K€
PPI LA LAUPIE	103 K€	PPI SAUZET	190 K€
PPI MANAS	355 K€	PPI SAVASSE	100 K€
PPI MARSANNE	500 K€	PPI LES TOURETTES	30 K€
		PPI LA TOUCHE	5 K€
		TOTAL	5 568 K€

Ces travaux seront réalisés sans augmentation de la redevance assainissement. Le tarif de 1.789 €HT par m3 (part revenant au fermier + surtaxe) reste inchangé.

Ces dépenses sont financées comme suit :



D. Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	75 K€	75 K€
dont Crédits réels	64 K€	75 K€
dont Crédits d'ordre	11 K€	K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	11 K€	11 K€
dont Crédits réels	11 K€	K€
dont Crédits d'ordre	K€	11 K€
	=	=
Total du budget	86 K€	86 K€

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 75 k€ et en section d'investissement à hauteur de 11 k€. Le montant global est de 86 k€.

Le rôle du SPANC est de conseiller les particuliers. Son but est de veiller à ce que les systèmes d'assainissement autonomes des eaux usées domestiques préservent l'environnement et la salubrité publique.

Cette vérification passe par :

- le diagnostic et le conseil pour les installations existantes ;
- le contrôle régulier du bon fonctionnement des systèmes ;
- le conseil en implantation, conception et réalisation d'une installation neuve lors d'un dépôt de permis de construire ;
- le conseil en implantation, conception et réalisation d'une installation neuve lors d'une réhabilitation.

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
☐ Dépenses				
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	71,7 K€	64,4 K€	-10,1%	-7,3 K€
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,4 K€	0,0 K€	-100,0%	-2,4 K€
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2,0 K€	0,0 K€	-100,0%	-2,0 K€
Total Dépenses	76,2 K€	64,4 K€	-15,4%	-11,7 K€
☐ Recettes				
70 - PRODUITS DE SERVICES	75,2 K€	75,3 K€	0,1%	,1 K€
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1,0 K€	0,0 K€	-100,0%	-1,0 K€
Total Recettes	76,2 K€	75,3 K€	-1,2%	-,9 K€

En 2024, l'accent continuera d'être mis sur les contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20004045900048	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus MONTELMAR AGGLOMERATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : MONTELMAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET M-A TRANSPORT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 18

A3.2 - Etalement des provisions 19

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 22

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 24

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 25

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 26

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 031 579,00	5 031 579,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 031 579,00	5 031 579,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	90 376,16	90 376,16
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	90 376,16	90 376,16

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 121 955,16	5 121 955,16
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

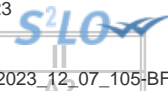
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 675 317,00	0,00	4 883 844,15	4 883 844,15	4 883 844,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 740 327,00	0,00	4 948 844,15	4 948 844,15	4 948 844,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 740 327,00	0,00	4 948 844,15	4 948 844,15	4 948 844,15
023	Virement à la section d'investissement (6)	134 641,44		47 734,85	47 734,85	47 734,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		161 641,44		82 734,85	82 734,85	82 734,85
TOTAL		4 901 968,44	0,00	5 031 579,00	5 031 579,00	5 031 579,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 031 579,00
---	--	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	3 612 306,53	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 066 720,47	0,00	1 136 303,00	1 136 303,00	1 136 303,00
75	Autres produits de gestion courante	84 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
Total des recettes de gestion des services		4 763 027,00	0,00	5 027 303,00	5 027 303,00	5 027 303,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 763 027,00	0,00	5 027 303,00	5 027 303,00	5 027 303,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 300,00		4 276,00	4 276,00	4 276,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 300,00		4 276,00	4 276,00	4 276,00
TOTAL		4 767 327,00	0,00	5 031 579,00	5 031 579,00	5 031 579,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 031 579,00
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	78 458,85
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	502 295,59	0,00	85 100,16	85 100,16	85 100,16
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	503 295,59	0,00	86 100,16	86 100,16	86 100,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	503 295,59	0,00	86 100,16	86 100,16	86 100,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 300,00		4 276,00	4 276,00	4 276,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 300,00		4 276,00	4 276,00	4 276,00
	TOTAL	507 595,59	0,00	90 376,16	90 376,16	90 376,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=


TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 376,16
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	174 231,61	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	174 231,61	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	7 641,31	7 641,31	7 641,31
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	7 641,31	7 641,31	7 641,31
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	174 231,61	0,00	7 641,31	7 641,31	7 641,31
021	Virement de la section d'exploitation (4)	134 641,44		47 734,85	47 734,85	47 734,85

MONTEILIMAR AGGLOMERATION - BUDGET M-A TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
 Reçu en préfecture le 15/12/2023
 Publié le 35 000,00
 ID : 026-200040459-20231207-2023_12_07_105-BF



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 000,00		35 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		161 641,44		82 734,85	82 734,85	82 734,85
TOTAL		335 873,05	0,00	90 376,16	90 376,16	90 376,16

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 376,16

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	78 458,85
---	------------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 883 844,15		4 883 844,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00		50 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	35 000,00	35 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		47 734,85	47 734,85
	Dépenses d'exploitation – Total	4 948 844,15	82 734,85	5 031 579,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 031 579,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 276,00	4 276,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	85 100,16	0,00	85 100,16
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	86 100,16	4 276,00	90 376,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 376,16
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	3 800 000,00		3 800 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 136 303,00		1 136 303,00
75	Autres produits de gestion courante	91 000,00		91 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 276,00	4 276,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		5 027 303,00	4 276,00	5 031 579,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 031 579,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	7 641,31	0,00	7 641,31
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		35 000,00	35 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		47 734,85	47 734,85
Recettes d'investissement – Total		7 641,31	82 734,85	90 376,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 376,16
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 675 317,00	4 883 844,15	4 883 844,15
611	Sous-traitance générale	4 537 817,00	4 730 209,15	4 730 209,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 000,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	94 960,00	100 000,00	100 000,00
618	Divers	24 600,00	38 400,00	38 400,00
6228	Divers	5 040,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 800,00	1 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 400,00	11 150,00	11 150,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	285,00	285,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6413	Primes et gratifications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits (7)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 740 327,00	4 948 844,15	4 948 844,15
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 740 327,00	4 948 844,15	4 948 844,15
023	Virement à la section d'investissement	134 641,44	47 734,85	47 734,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	27 000,00	35 000,00	35 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	27 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		161 641,44	82 734,85	82 734,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		161 641,44	82 734,85	82 734,85
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 901 968,44	5 031 579,00	5 031 579,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 031 579,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	3 612 306,53	3 800 000,00	3 800 000,00
734	Versement de mobilité	3 612 306,53	3 800 000,00	3 800 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 066 720,47	1 136 303,00	1 136 303,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 066 720,47	1 136 303,00	1 136 303,00
75	Autres produits de gestion courante	84 000,00	91 000,00	91 000,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	30 000,00	35 000,00	35 000,00
7588	Autres	54 000,00	56 000,00	56 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 763 027,00	5 027 303,00	5 027 303,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 763 027,00	5 027 303,00	5 027 303,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	4 300,00	4 276,00	4 276,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 300,00	4 276,00	4 276,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 300,00	4 276,00	4 276,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 767 327,00	5 031 579,00	5 031 579,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 031 579,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	502 295,59	85 100,16	85 100,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	404 253,88	85 100,16	85 100,16
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	98 041,71	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		503 295,59	86 100,16	86 100,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		503 295,59	86 100,16	86 100,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	4 300,00	4 276,00	4 276,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	4 300,00	4 276,00	4 276,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	4 300,00	4 276,00	4 276,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 300,00	4 276,00	4 276,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		507 595,59	90 376,16	90 376,16

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 376,16
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	174 231,61	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	174 231,61	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		174 231,61	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	7 641,31	7 641,31
10222	FCTVA	0,00	7 641,31	7 641,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	7 641,31	7 641,31
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		174 231,61	7 641,31	7 641,31
021	Virement de la section d'exploitation	134 641,44	47 734,85	47 734,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	27 000,00	35 000,00	35 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	27 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		161 641,44	82 734,85	82 734,85
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		161 641,44	82 734,85	82 734,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		335 873,05	90 376,16	90 376,16

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 376,16
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €	2016-03-21

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études - 5 ans	5	27/01/2014
L	Autres constructions - 50 ans	50	27/01/2014
L	Installations à caractère spécifiques - 10 ans	10	27/01/2014
L	Matériel de transport d'exploitation - 7 ans	7	27/01/2014
L	Matériel de transport d'exploitation - 10 ans	10	27/01/2014
L	Matériel de transport d'exploitation - 25 ans	25	27/01/2014
L	Matériel et outillage technique - 7 ans	7	27/01/2014
L	Install générales, agct des constructions - 10 ans	10	27/01/2014
L	Autres constructions - 10 ans	10	27/01/2014
L	Autres constructions - 1 ans	1	27/01/2014
L	Inst générales, aménagt divers - 7 ans	7	27/01/2014
L	Matériel de transport (Véhicule tourisme) - 7 ans	7	27/01/2014
L	Matériel transport en commun (bien neuf) - 8 ans	8	27/01/2014
L	Matériel transp en commun (bien occasion) - 5 ans	5	27/01/2014
L	Matériel informatique - 3 ans	3	27/01/2014
L	Matériel de bureau - 5 ans	5	27/01/2014
L	Mobilier - 12 ans	12	27/01/2014
L	Installations à caractère spécifiques - 25 ans	25	21/03/2016



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 276,00	I 4 276,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 276,00	4 276,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 276,00	4 276,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 276,00	0,00	0,00	4 276,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		90 376,16	III 90 376,16
Ressources propres externes de l'année (a)		7 641,31	7 641,31
10222	FCTVA	7 641,31	7 641,31
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		82 734,85	82 734,85
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28173	Constructions (mise à disposition)	35 000,00	35 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	47 734,85	47 734,85

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	90 376,16	0,00	0,00	0,00	90 376,16

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 276,00
Ressources propres disponibles	IV	90 376,16
Solde	V = IV – II (6)	86 100,16

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

MONTELMAR AGGLOMERATION - BUDGET M-A TRANSPORT - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

MONTELMAR AGGLOMERATION - BUDGET M-A TRANSPORT - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à MSP (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le



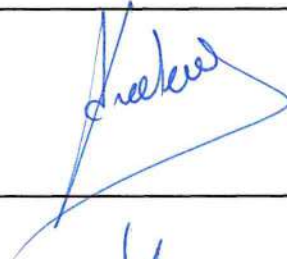


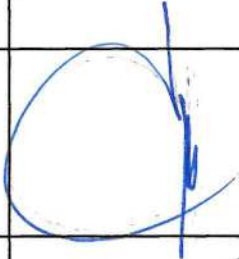

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...


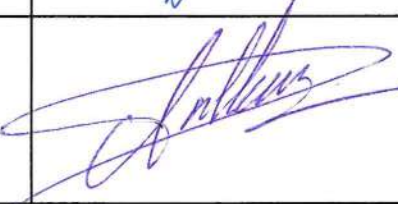







(2) L'assemblée délibérante étant : .


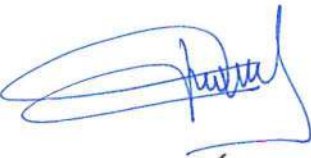


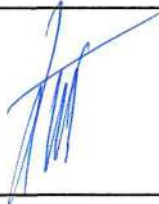


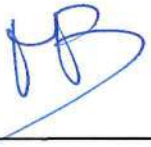
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.




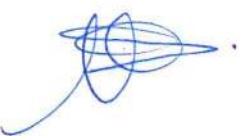
Feuille de présence




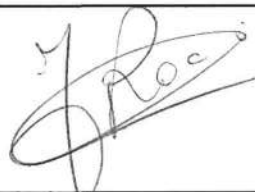


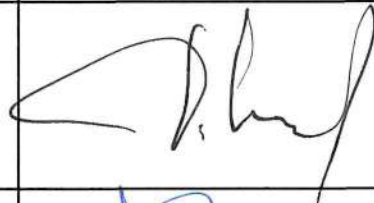
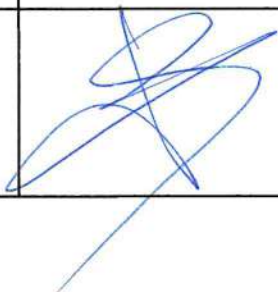
Délégués titulaires	Émargement	Délégués suppléants	Émargement
ALBRAND Yannick		Jacques CHABERT	
ALMORIC Bruno			
ANDEOL Hervé		Annick BONNET	
ARNAVON Valérie		Bernard LEBORNE	
BELLE Anne	Passer à Philippe LHOTTELLIER		
BENSID-AHMED Karim			
BEYNET Pascal		Aline LEMERCIER	
BRUNEL-MAILLET Patricia			

BUONOMO Daniel			
CAMPELLO Régina		Linda MARTIN	
CAPMAL Françoise			
CARRERA Fermin		Bernadette OLLIVIER	
CEYTE Sandra	Ravoir à Julien DUVOID		
CHARPENEL Jean-Bernard		Brigitte RENARD	
CHAUVEAU Laurent			
COIRON Daniel			
CORNILLET Julien Président			
COURBIS Yves			

DECORTE Julien			
DORLHIAC Allain		Marie-Josée GAUBERT	
DUMAS Josiane	Absente		
DUVOID Julien			
FABERT Jean-Frédéric			
FALCONE Christel		Yves PARRAT	
FIGUET Marielle			
GILLET Cécile			
GOUTIN Jacky		Roberto MARANGONI	
GRAVES Norbert			

GUALLAR Jean-Michel			
HEROUM Chérif	Pouvoir à Jean-Michel GUALLAR		
ICARD Hervé		Marc PROVOST	
JOVEVSKI Vanco		Delphine POTREAU	
LAGIER Damien		Bernadette PORTE	
LANFRAY Laurent	Pouvoir à Patricia BRUNEL-MAILLET		
LAVAL Jean-Pierre		Emmanuelle ANTIGNY	
LEVEQUE Yves		Isabelle ZUCCHIATTI	
LHOTTELLIER Philippe			
MAGNANON Marie-Christine			

MAGNETTE Sandrine	Pouvoir à Sgline VERCHERE		
MANIN Cyril			
MATSAERT Catherine	Pouvoir à Vanessa VIAU		
MEHUKAJ Émeline	Pouvoir à Cyril MANIN		
MENOUAR Fabienne			
MERLET Florence		Michèle CHARRIERE	
MILAZZO Laurent	Pouvoir à Christophe ROISSAC		
MOURIER Sandrine		Yannick DEPLANTE	
OUMEDDOUR Karim	Excuse'		
PALAYRET-CARILLION Chloé	Pouvoir à Marie-Christine MAGNANON		

PHELIPPEAU Eric	Pouvoir à Valérie ARNAVON		
PIALLAT Marie-Pierre		Thierry SIBOLD	
PLUMEL Dorian			
QUENARDEL Françoise			
ROCCI Jacques			
ROISSAC Christophe Secrétaire de séance			
ROISSAC Maryline	Pouvoir à Marielle FIGOET		
SAVIN Ghislaine			
THIVOLLE Michel		Odile ASSELINEAU	
VERCHERE Sylvie			

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

S²LOW

ID : 026-200040459-20231207-2023_12_07_101-BF

VIALE Catherine			
VIAU Vanessa			
YEDILI Demet	Pouvoir à Fabienne	MENOUAR	
ZANON Jean-Luc		Brigitte HERMAN	